



« SIGNALEMENT CITOYEN »

Conformément à l'engagement de la nouvelle équipe municipale, un nouveau service a été créé. Les Dampierroises et Dampierrois ne savent pas toujours vers quel interlocuteur se tourner pour obtenir une information pratique, signaler un problème ou effectuer une réclamation relative à la voirie, à la propreté, aux espaces verts, à la signalisation, à l'éclairage public, ... Si la Mairie est ouverte du Lundi au vendredi pour vous apporter tous les renseignements nécessaires, nous avons souhaité mettre en place une fiche signalement qui centralise les demandes qui nécessitent des interventions techniques particulières sur le domaine public.

« SIGNALEMENT CITOYEN » : A QUOI CA SERT ?

Ce service permet de suivre et de résoudre les problèmes quotidiens liés au bien-être et à la sécurité de tous. Il permet à chaque Dampierroise et Dampierrois de signaler toute anomalie sur le domaine public.



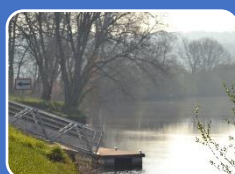
La propreté de notre commune

- Le nettoyage de la voirie y compris le désherbage
- L'enlèvement des dépôts sauvages et affichages "sauvages"
- Autre, ...



LA QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

- La voirie et la signalisation
- L'éclairage public
- Les espaces verts, le cimetière
- La dégradation du mobilier urbain,...



LA TRANQUILITE

- Le signalement de véhicules abandonnés ou de problèmes de stationnement
- Le signalement d'animaux errants
- Les nuisances sonores,...

SIGNALEMENT CITOYEN, C'EST LA GARANTIE :

- D'un contact avec le bon interlocuteur, au bon moment ;
- D'une intervention adaptée au signalement ;
- D'un suivi de la procédure et de son exécution avec les services concernés ;
- L'adjoint à la vie participative, vie quotidienne vous informe de la suite de la demande (courriel, appel téléphonique ou courrier).

SIGNALEMENT CITOYEN, UNE ADRESSE E.MAIL: viuparticipative@dampierre-jura.fr